

ENTREPRISES : quels sont les dispositifs applicables en cas de tension sur le réseau de gaz ?

Les conditions pour faire face à l'hiver 22-23 sont favorables, grâce au dispositif éco-gaz il est possible de suivre l'équilibre entre consommation et disponibilité de gaz. En cas d'éventuelles tensions d'approvisionnement sur le réseau, **plusieurs mécanismes sont prévus pour être appliqués de manière graduelle.**

1

SOBRIÉTÉ ÉNERGETIQUE



Les particuliers, les entreprises et les collectivités.

- 11 millions de clients

Objectif non contraignant de réduction de la consommation d'énergie

- ✓ En préventif, pour préserver le niveau des stocks de gaz

2

RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION



Les clients professionnels au-delà d'un seuil de consommation, sauf exemption.

- 3000 clients qui consomment plus de 5 GWh/an
- 100 000 clients qui consomment plus de 300 MWh/an

L'Etat déclenche ce mécanisme si les mesures de sobriété et d'interruptibilité ne suffisent pas à réduire la tension d'approvisionnement

Le périmètre exact d'application du mécanisme est en cours de discussion mais devrait inclure les clients ayant consommé plus de 300 MWh en 2021 et en exclure d'autres. Les dépassements de consommation seront pénalisés financièrement à un prix unitaire fixé par l'Etat.

- ✓ Baisse du niveau des stockages

3

INTERRUPTIBILITÉ



Les gros clients raccordés aux réseaux de transport et de distribution qui ont conclu un contrat dit d'interruptibilité.

- Une centaine de client

Dispositif d'interruptibilité rémunéré, il permet à des industriels volontaires de baisser leurs consommations dans la limite de volume prédéfinis, en cas de déséquilibre sur le réseau, sans limite d'activation

INTERRUPTIBILITE GARANTIE : dispositif contractualisée par les clients raccordés aux réseaux de transport et de distribution, dont la consommation peut être réduite, 2 fois dans l'année maximum.

INTERRUPTIBILITE SECONDAIRE : c'est un deuxième dispositif, moins contraignant et plus largement accessible que le premier, qui permet aux clients de transport et de distribution la contractualisation de capacités interruptibles, sans rémunération et 2 fois dans l'année maximum.

- ✓ Températures très froides
- ✓ Pointe de consommation

4

DÉLESTAGE



Les gros consommateurs pouvant réduire leur consommation sans conséquence économique.

Les gros consommateurs subissant des conséquences économiques majeures si délestage (impact sur outil de production, redémarrage...)

- 3900 clients

Mesure de dernier recours en cas de tension trop forte d'approvisionnement et donc d'incapacité du réseau de satisfaire tous les besoins

C'est le gestionnaire du réseau de transport de gaz qui décide de son activation, après consultation des pouvoirs publics, tandis que les préfets identifient localement l'ordre des clients à délester.

Le délestage se traduit par une diminution ou une interruption de la consommation des clients pendant quelques heures ou quelques jours. Ce mécanisme vise à protéger l'alimentation des clients particuliers et de ceux exerçant des missions d'intérêt général (hôpitaux, écoles, etc.)

- ✓ Températures très froides
- ✓ Stockage insuffisant